

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

dossier n° DP07141924E0012

date de dépôt : 12/02/2024

demandeur : SASU GLE CHAUFFAGE représentée par  
M. BSIRI Rephael

pour : isolation thermique par l'extérieur + changement de  
couleur enduit par rapport à l'existant

adresse terrain : 3 Rue du Champ Gentil

71330 Saint-Germain-du-Bois

Le Maire

à

SASU GLE CHAUFFAGE représentée par M. BSIRI Rephael

41 Rue Delizy

93500 Pantin

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 12/02/2024 à la mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, pour un projet d'isolation thermique par l'extérieur + changement de couleur enduit par rapport à l'existant situé "3 Rue du Champ Gentil " à 71330 Saint-Germain-du-Bois .

Par un courrier en date du 20/02/2024, notifié le 20/02/2024 je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier.

Les pièces n'ayant pas été déposées à la mairie **dans le délai de 3 mois** à compter de la date de notification du courrier de demande de compléments, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

**Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet depuis le 20/05/2024.**

Je vous rappelle que la réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction au code de l'Urbanisme et est passible d'amendes et de remise en l'état des lieux.

Aussi, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer une nouvelle demande en mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

Restant à votre disposition pour tous renseignements,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, le 01 AOUT 2024

Mis en ligne le :

06 AOUT 2024

Le Maire,  
Pour le Maire  
empêché  
L'Adjoint

Nadine ROBELIN



Jean-Claude VIEUX